



MULHOUSE ALSACE  
AGGLOMÉRATION

MULHOUSE-ALSACE.FR



# Conseil d'Agglomération 26 septembre 2022

DOSSIER PRESSE | 26 septembre 2022

CONTACT PRESSE

**Orlane FOUCAULT**

Attachée de Presse m2A

06 45 86 16 47

[orlane.foucault@mulhouse-alsace.fr](mailto:orlane.foucault@mulhouse-alsace.fr)

# Sommaire

## #ENERGIES

Stratégie de sobriété énergétique de m2A 03

## #URBANISME ET AMENAGEMENT

Règlement Local de Publicité intercommunal,  
une ambition : améliorer les paysages du territoire 07

## #ATTRACTIVITE

Une nouvelle agence à 360°  
pour rayonner à l'échelle européenne 11

## #SPORT

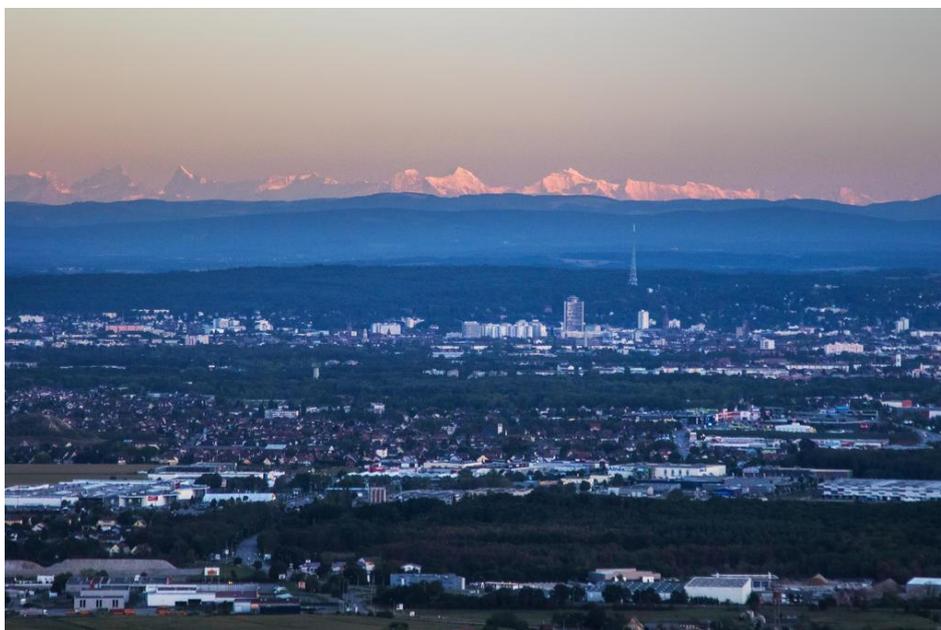
m2A au cœur du Championnat d'Europe de judo 14

## #MOBILITES

m2A, territoire de toutes les mobilités 17

# #ENERGIES

## Stratégie de sobriété énergétique de m2A



**La dynamique d'augmentation des prix du gaz et de l'électricité a un impact budgétaire inédit pour m2A. Déjà entre 2021 et 2022, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) a supporté une hausse des coûts de l'électricité de 50% et du carburant de 30%.**

A l'occasion de cette rentrée, alors que la collectivité engage le travail de construction budgétaire pour l'année 2023, m2A estime à 3,8 millions d'euros les dépenses supplémentaires devant être couvertes l'année prochaine en raison du contexte financier lié aux prix de l'énergie.

Au cours actuel, il s'agirait d'une dépense supplémentaire de 1,8 million d'euros pour le gaz, et 2 millions d'euros pour l'électricité, correspondant à des hausses de 70% pour l'électricité et 370% pour le gaz. Concrètement, ce montant représenterait près d'un quart de l'épargne brute de l'Agglomération en 2021.

- **Dans un premier temps, ce contexte oblige m2A à des actions immédiates de sobriété.** Afin d'être exemplaire et d'inciter les acteurs du territoire à s'engager à leur tour, les services de notre collectivité doivent prendre toute leur place dans la démarche de diminution des consommations de fluides.

**m2A agira sur tous les leviers à sa disposition : température des bâtiments (1 degré en moins permet d'économiser 7% de consommation), réduction de l'occupation, développement du télétravail, optimisation du chauffage dans les bâtiments publics.**

Responsabiliser chacun sera le mot d'ordre de l'Agglomération car c'est dans la proximité et les actions quotidiennes que se nichent les gisements d'économies.

**A l'instar des objectifs affichés par d'autres acteurs, m2A cible une diminution de 10 à 15% de sa consommation énergétique via ces outils.**

Une attention particulière sera apportée en ce sens, au plus près des usagers et des équipements, par des responsables de sites qui auront autorité pour veiller au suivi des mesures prises, et de faire des propositions adaptées. Ils seront appuyés par l'équipe des spécialistes de la gestion énergétique de notre patrimoine.

**L'Agglomération approfondira aussi sa démarche de diagnostic sur les consommations de fluides par bâtiment** afin d'être aussi précis que possible dans les décisions qui pourraient devoir être prises à l'avenir. m2A accélérera les investissements permettant d'optimiser sa consommation d'énergie (télégestion). **L'Agglomération poursuivra dans le même temps ses efforts de renforcement de l'isolation et de remplacement des éclairages pour basculer sur des LED** en ciblant notamment les équipements sportifs en 2023. Des investissements sont prévus à la patinoire et au Centre sportif régional Alsace (CSRA). Le gain annuel sera de 30 000 euros.

**Enfin, m2A développera ses partenariats externes, notamment avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).** Par la suite et en fonction de l'évolution du contexte financier, des mesures complémentaires seront prises concernant l'ensemble de nos équipements publics.



- **L'ambition énergétique et de nouvelle donne environnementale constitue la première priorité du projet de territoire de l'agglomération. m2A va donc poursuivre et accélérer des démarches structurelles à l'échelle de l'ensemble de ses politiques, l'agglomération ayant de ce point de vue affiché de longue date une ambition et une volonté politique fortes.**

La transition énergétique est le premier axe stratégique du pacte territorial de relance de transition écologique (PTRTE) partagé entre l'agglomération et les 39 communes, et ce sont également les axes essentiels du plan climat air énergie territorial de l'intercommunalité :

- Optimiser l'efficacité énergétique
- Développer le mix énergétique pour tendre vers une plus grande autonomie énergétique
- Favoriser les mobilités douces et partagées.
- **Déployer le projet phare du mandat d'extension des réseaux de chaleur du territoire en récupérant de la chaleur dans la bande rhénane pour alimenter en chauffage les citoyens de l'agglomération.**

**Projet d'un montant de 100 millions d'euros, ce déploiement d'infrastructure stratégique offrira à de nombreux concitoyens un gain de pouvoir d'achat et confortera la transition énergétique du territoire.** Pour conduire ce projet majeur, m2A adapte son organisation. Un nouveau chargé de mission dédié à ce projet énergétique a été recruté, Frédéric LACOUR. Il viendra renforcer l'équipe de la direction performance énergétique et bâtiments, experte dans le champ de la sobriété et de l'efficacité énergétiques, ainsi qu'en matière de développement des énergies renouvelables.

**En externe, l'accompagnement de l'agglomération est plus que jamais ciblé sur les communes.** De longue date, m2A défend l'idée d'un partenariat dense et fécond entre les communes et l'échelon intercommunal, seul garant de l'efficacité de l'action publique locale.

**Face à cette crise, l'Agglomération fait ainsi le choix de prioriser le soutien aux communes impactées du territoire du fait de la hausse des prix, via le fonds de concours « Nouvelle donne environnementale ». L'ensemble des projets de transition énergétique des communes sont éligibles à ce fonds de 2 millions d'euros, renouvelé chaque année.**

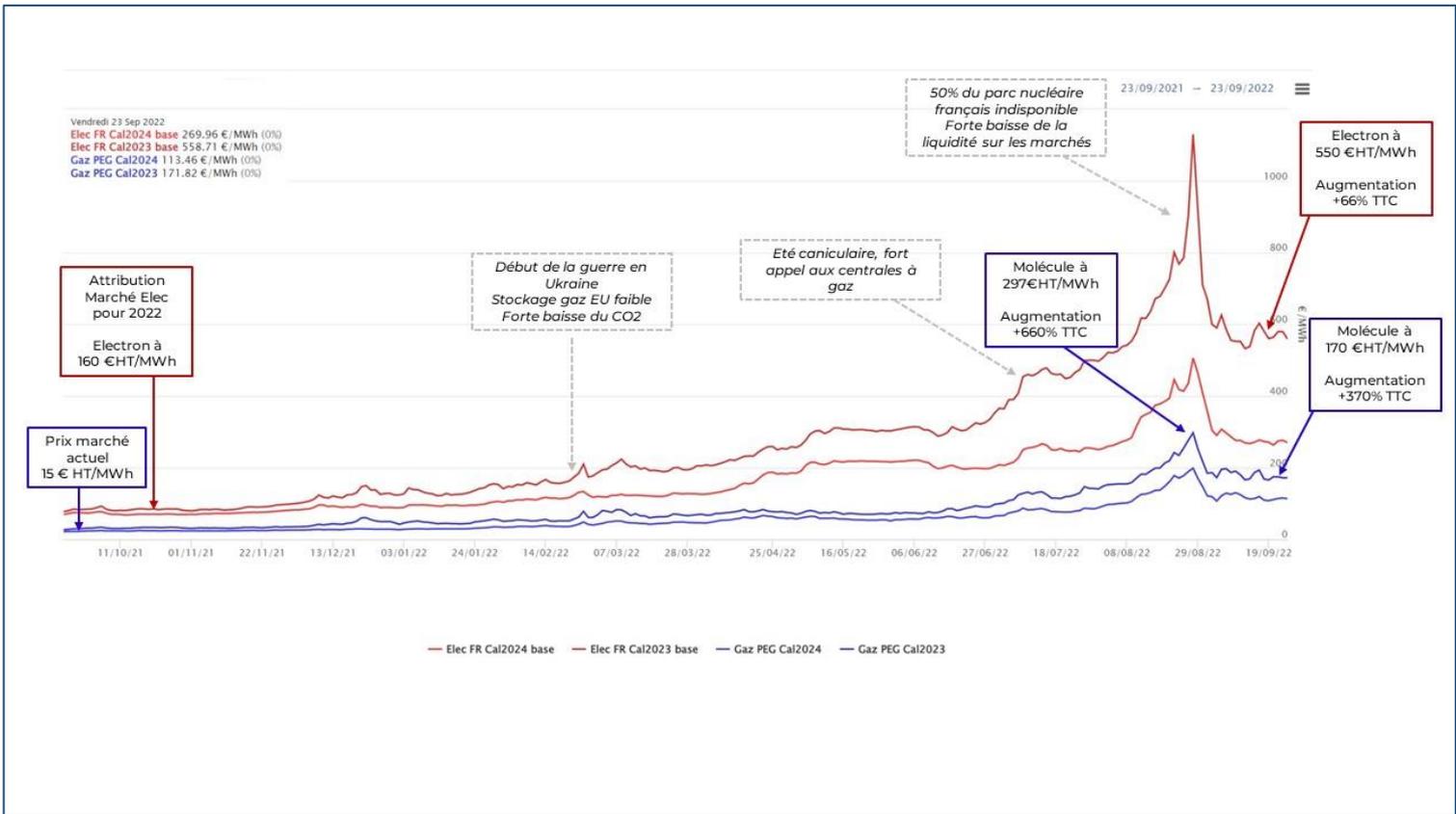
Collectivités de proximité et d'action, les communes sont très impactées par le contexte actuel et la communauté d'agglomération se doit d'être à leurs côtés, dans la lignée de la démarche de groupement de commandes initiée par le passé.



**Enfin, dans le champ économique et dans le cadre de la poursuite de la stratégie « Campus Industrie 4.0 » dédiée à l'industrie du futur, m2A a engagé une démarche de décarbonation de ses entreprises, en prenant en compte les objectifs de compétitivité des structures.**

Pour favoriser le développement de cette économie décarbonée, l'Agglomération va encore renforcer son programme d'actions dénommé « Blue Industries Sud Alsace », en partenariat avec les entreprises du territoire.

**Dans ce contexte, m2A attend de la part de l'Europe et du gouvernement, un accompagnement de l'ensemble des collectivités qui ne peuvent faire face seules à cette crise inédite.**



# #URBANISME ET AMENAGEMENT

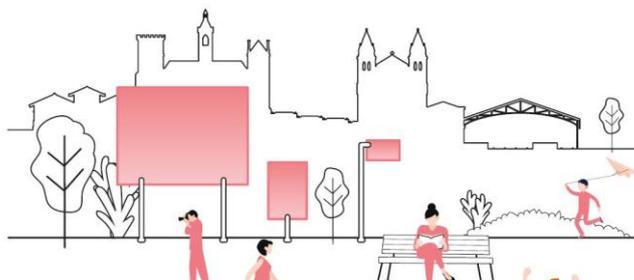
## Règlement Local de Publicité intercommunal, une ambition : améliorer les paysages du territoire



Inscrit dans son Projet de Territoire « Vision 2030 », le Règlement Local de Publicité intercommunale de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) a pour objectif premier d'améliorer la qualité de l'environnement urbain tout en respectant le droit des entreprises à communiquer sur leur offre de biens et de services. Il est par conséquent le résultat d'une recherche d'équilibre entre ces deux exigences.

**Six objectifs stratégiques ont été définis par le Conseil d'Agglomération de m2A en décembre 2019 :**

- 1. Améliorer la qualité du paysage urbain**, résidentiel et d'activités afin de renforcer l'attractivité résidentielle et économique de l'agglomération mulhousienne
- 2. Intégrer les enjeux du développement durable**
- 3. Préserver la trame verte et bleue**
- 4. Protéger les secteurs patrimoniaux**
- 5. Renforcer l'attractivité des pôles commerciaux**
- 6. Harmoniser la réglementation en matière de publicité et d'enseignes à l'échelle de l'agglomération**, notamment sur les axes routiers structurants



## **Les différentes phases d'un projet co-construit à l'échelle du territoire avec l'ensemble des acteurs concernés**

### **PHASE 1**

Suite à la prescription du RLPi en décembre 2019, une phase de co-construction avec les communes a débuté. m2A a tenu à ce que la réglementation corresponde aux souhaits des communes, sur leur territoire. C'est grâce à la qualité de la co-construction avec les maires du territoire que le RLPi a pu aboutir.

### **PHASE 2**

Parallèlement, la concertation a permis de recueillir les avis de l'ensemble des acteurs concernées (associations de défense de l'environnement, professionnels de l'affichage, représentants des commerçants, partenaires institutionnels) et du grand public lors d'une réunion publique.

### **PHASE 3**

Le Conseil d'Agglomération et les Conseils Municipaux des communes-membres qui l'ont souhaité ont débattu des orientations du projet.

### **PHASE 4**

Ces consultations ont abouti à la rédaction du RLPi arrêté en septembre 2021.

### **PHASE 5**

Tous les acteurs concernés ont été consultés afin de connaître leurs avis, leurs observations et leurs propositions quant à la version arrêtée du RLPi.

### **PHASE 6**

Le RLPi arrêté a ensuite été soumis à l'avis de tous les citoyens, lors d'une enquête publique qui s'est tenue du 28 mars au 29 avril 2022.

### **PHASE 7**

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. Dans le mémoire en réponse, m2A a répondu à chacun des avis qui se sont exprimés.

### **PHASE 8**

La version arrêtée du RLPi a été modifiée en tenant compte des avis exprimés, lorsqu'ils sont compatibles avec les grands objectifs de m2A (amélioration de la qualité du paysage, enjeux de développement durable, protection des secteurs patrimoniaux...).

**Le Conseil d'Agglomération du 26 septembre doit approuver cette dernière version.**

## Sept types de zones identifiés par le RLPi

### 1. Axes structurants :

Interdistance de 100 mètres entre les dispositifs de grands formats (8 - 12 m<sup>2</sup>), les plus impactants pour les paysages,

### 2. Zones résidentielles :

Seul le mobilier urbain de 2 m<sup>2</sup> maximum est autorisé,

### 3. Zones sensibles :

Toute publicité est interdite, à l'exception de celle installée sur le mobilier urbain dédié aux transports en commun et aux services de mobilité type Vélocité,

### Zones économiques :

#### 4. Zone économique #01 :

Elle correspond aux pôles commerciaux majeurs du Kaligone, du pôle 430, de Mulhouse Dornach et de l'Île Napoléon : la réglementation nationale s'appliquera,

#### 5. Zone économique #02 :

Elle correspond aux zones d'activités qui regroupent commerces et autres activités : la réglementation nationale s'appliquera, sauf en matière de publicité numérique, dans la mesure où elle y sera interdite,

#### 6. Zone économique #03 :

Elle correspond aux zones d'activités non commerciales et aux grands équipements publics : seuls les dispositifs publicitaires de 2 m<sup>2</sup> maximum, sur mobilier urbain, seront autorisés. La publicité numérique y sera interdite.

#### 7. Centre-ville de Mulhouse et d'Illzach :

Seule la publicité sur mobilier urbain sera autorisée.

## Des interdictions d'affichage ciblées pour préserver les espaces naturels

De plus, sur l'ensemble du territoire de m2A, la publicité sera interdite :



- le long des voies d'eau,
- à moins de 5 mètres d'un arbre de plus de 3 mètres,
- autour des espaces verts,
- aux entrées d'agglomération,
- sur les murs de clôtures, aveugles ou non,
- sur les bâches (hors bâches de chantiers),
- aux abords des établissements scolaires.

## Publicité numérique et lumineuse

**La publicité numérique ne sera autorisée que sur les communes d'Illzach, Kingersheim, Mulhouse et Wittenheim lorsque le zonage le permet** (axes structurants et certaines rues du centre-ville de Mulhouse sur mobilier urbain de 2 m<sup>2</sup>). Les dispositifs numériques de grands formats (8 m<sup>2</sup>) seront réservés aux grands pôles commerciaux (Kingersheim – Wittenheim et Ile Napoléon).

**Les dispositifs publicitaires lumineux et les enseignes lumineuses devront être éteints de 23h à 7h** (contre de 1h à 6h du matin dans la réglementation nationale).

## Réduire le nombre de grands panneaux publicitaires

**Via son RLPi, m2A souhaite une amélioration sensible des paysages urbains de son territoire, grâce à la diminution de 60% des grands panneaux publicitaires**

Les dispositifs de 8 à 12 m<sup>2</sup> sont les plus impactants sur les paysages. C'est pourquoi, la nouvelle réglementation a pour but de réduire significativement leur nombre et leur densité.

**Les petits panneaux de 2 m<sup>2</sup> (appelés MUPI) seront par contre conservés car leur impact sur le paysage est beaucoup plus limité.**

**La police de la publicité et des enseignes et la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) restent des compétences communales.** La diminution du nombre de dispositifs (- 60% de grands panneaux) entrainera une réduction proportionnelle des recettes de TLPE. Il s'agit donc d'un effort financier important pour les communes concernées.

# #ATTRACTIVITÉ

## Une nouvelle agence à 360° pour rayonner à l'échelle européenne



**Dans la continuité des travaux menés dans le cadre de la démarche « *Mulhouse Alsace Attractiv'* », initiée en mars 2018 avec la CCI Alsace Eurométropole et 150 acteurs du territoire, m2A a décidé la création d'une agence d'attractivité. Structure pluridisciplinaire, cette agence d'un nouveau genre agira à 360° pour améliorer l'attractivité globale du territoire et accroître son rayonnement en France et en Europe.**

### Unir les forces du territoire et agir à 360°

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) a en effet entrepris, dès la fin de l'année 2017, un travail de fond pour améliorer son attractivité à l'échelle européenne. A la suite d'une longue phase de formalisation, de rassemblement des acteurs et de travail partenarial au sein la démarche collaborative « *Mulhouse Alsace Attractiv'* », le Conseil d'agglomération de m2A a décidé la création d'une agence d'attractivité, en étroite collaboration avec la Délégation du Sud Alsace et de Mulhouse de la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole.

En effet, la démarche avait débouché sur deux constats :

- Pour agir avec efficacité et à un niveau d'ambition suffisant, il est nécessaire de s'appuyer sur des dynamiques nouvelles menées par des acteurs constamment rassemblés et unis sous la même bannière, et des moyens plus importants.
- La coordination des actions est une condition sine qua non de la réussite et une structure dédiée est la bonne réponse, permettant d'associer indifféremment des acteurs publics ou privés.

## **Fédérer les énergies du territoire et capter de nouveaux talents**

Cette agence d'attractivité, dont m2A et la CCI sont membres de droit, aura la vocation de rassembler, selon l'expression consacrée, à 360 degrés, les acteurs, les stratégies et les actions visant à renforcer la visibilité et le rayonnement de l'agglomération à l'extérieur, et à mieux accueillir les publics créateurs de valeur, quels que soient leur origine, leur intention et leur projet.

## **Une transformation de l'Office de Tourisme en véritable agence d'attractivité**

Après examen des différentes options les plus adaptées, c'est le véhicule juridique associatif de l'Office de Tourisme et des Congrès de Mulhouse et sa région qui portera la structure nouvelle, laquelle continuera à assumer ses missions touristiques tout en élargissant progressivement le spectre de son activité aux questions notamment de culture, d'attractivité économique et résidentielle et de marketing territorial.

Ainsi, dès le 1<sup>er</sup> octobre prochain, à la faveur d'un changement de statuts\*, la nouvelle structure s'emparera d'une compétence élargie pour se déployer dans les secteurs touristiques, culturels, économiques, de la promotion et du marketing territorial et notamment :

- Etudier et réaliser des mesures tendant à promouvoir et accroître l'activité touristique et l'attractivité dans un but de développement économique de ces territoires,
- Conforter le développement économique de l'agglomération mulhousienne et du Sud Alsace,
- Assurer la coordination des acteurs locaux,
- Assurer des missions de marketing territorial, notamment via le déploiement de la marque territoriale et l'animation d'un réseau, étant entendu que toutes les actions de promotion doivent s'inscrire dans la stratégie globale de la communication engagée par la collectivité,
- Veiller dans les missions ci-dessus, à élargir la dimension transfrontalière et européenne du rayonnement du Sud Alsace...

\*Une assemblée générale extraordinaire de l'Office de Tourisme et des Congrès entérinera le 30 septembre prochain cette modification, par le biais d'une mutation des statuts qui impliquera une révision de la liste des représentants de Mulhouse Alsace Agglomération à l'association, au nombre de 16.

## Intelligence collective et culture partenariale pour faire rayonner le territoire dans tous les domaines

Dans la continuité du fonctionnement collaboratif au sein de la démarche « Mulhouse Alsace Attractiv' », l'agence assurera un dialogue constant avec les acteurs du territoire. Autour de la nouvelle agence, graviteront trois nouvelles instances de réseau, de coopération et de réflexion pluridisciplinaires :

- **Le conseil stratégique** rassemblera les grands comptes institutionnels
- **Le comité des experts** rassemblera les techniciens des agences et comités locaux et régionaux
- **Le comité de territoire** rassemblera les communes de m2A, et en tant que de besoin, les territoires voisins y compris les territoires étrangers limitrophes

### Accueil de tournage et développement d'une filière « Cinéma »

m2A prendra en charge les salaires de l'encadrement de la nouvelle structure, qui se verra par ailleurs transférer dès sa mise en service, la gestion de l'activité croissante d'accueil de tournages et d'éclosion de filières de formation de cinéma.

C'est pourquoi, l'association bénéficiera pour la fin de l'exercice 2022, d'une subvention complémentaire exceptionnelle de 22 850 euros, correspondant au coût total des transferts de personnels pour le dernier trimestre 2022 et qui vient compléter la subvention déjà octroyée pour 2022 par m2A à l'Office de tourisme, d'un montant de 769 000 euros (pour rappel : 745 000 euros en fonctionnement et 24 000 euros en équipement).



# #SPORT

## m2A au cœur du Championnat d'Europe de judo



**Labellisée Terre de Jeux 2024 et Centre de préparation au Jeux (CPJ), Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) continue de développer son action en matière d'excellence sportive, avec l'accueil du championnat d'Europe par équipes mixtes de judo organisé par la Fédération Française de Judo. m2A s'affirme comme terre de tous les sports !**



La double labellisation Terre de Jeux de m2A et de la ville-centre, et le référencement de l'agglomération comme 2<sup>e</sup> Centre de préparation aux Jeux de Paris 2024 sur le plan national, permettent de faciliter les partenariats fédéraux notamment celui mis en place avec la Fédération Française de Judo (FFJ).

En tant que fédération sportive représentant une discipline olympique, la Fédération Française de Judo s'inscrit pleinement dans la dynamique des prochains Jeux Olympiques et Paralympiques d'été (Paris 2024).



## **m2A, première terre d'accueil française du championnat d'Europe par équipes mixtes de judo**

La France va accueillir pour la première fois le championnat d'Europe par équipes mixtes de judo et ce, sur le territoire de m2A. Sur le même format palpitant que les Jeux Olympiques de Tokyo qui ont vu sacrer pour la première fois l'équipe de France face aux Japonais à domicile, **m2A accueillera le 12 novembre 2022 au Palais des Sports cette nouvelle compétition.**

m2A et la ville de Mulhouse ont été retenues par la Fédération Française de Judo dans une vision stratégique partagée de rayonnement de la France à l'étranger et de contribution au développement de la pratique du judo.

**La France championne olympique est la nation la plus titrée des championnats d'Europe (34 titres) et n'a plus organisé ce type de compétition depuis 2004. L'équipe de France sera emmenée par son capitaine Teddy Riner.**



**Cette compétition, soutenue par l'Union européenne de judo, est organisée par la Fédération française de judo** qui s'appuiera sur ses organismes délégataires locaux, la ligue Grand Est de judo et le comité départemental du Haut-Rhin de judo.

Les ressources techniques et humaines de la fédération seront déployées sur le territoire et les forces vives du territoire seront fortement mobilisées pour la venue de **10 et 18 équipes représentant les meilleures nations européennes de judo (plus d'une centaine d'athlètes féminins et masculins)** incluant une trentaine d'affrontements d'équipes de très haut niveau et plus de 6 heures de combats.

**Des retombées économiques sont attendues pour l'agglomération mulhousienne, à travers la réservation de plus de 750 nuitées d'hôtel et 12 000 repas ainsi que 1 800 déplacements de spectateurs européens et locaux,**

En matière de visibilité de l'évènement, une couverture médiatique et une retransmission télévisuelle sera assurée avec près d'une centaine de bénévoles et 50 membres de l'organisation présents.

Outre son engouement populaire, cet évènement sportif de premier plan :

- **assurera un rayonnement international de m2A et de ses infrastructures** labellisées Centres de Préparation aux Jeux (CPJ) notamment en direction des Comités Nationaux Olympiques et Paralympiques,
- **contribuera à diffuser auprès des 280 000 habitants de l'agglomération, une image positive de la discipline** et de leur (re)donner, si nécessaire, le goût de la pratique sportive.

## Un partenariat fort autour d'une compétition européenne

Il est proposé pour Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) de soutenir financièrement l'organisation globale de ces championnats à travers :

- **l'attribution d'une aide financière en faveur de la Fédération Française de Judo pour un montant de 20 000 €**
- **la mise à disposition du Palais des Sports de Mulhouse, équipement communautaire de m2A**, et des appuis administratifs et logistiques.

Enfin, la Fédération Française de Judo remettra aux collectivités partenaires des invitations en nombre pour assister à cette compétition internationale.

### Le Championnat d'Europe par équipes mixtes en chiffres

- 18 équipes représentant 18 nations européennes
- 150 athlètes (féminins et masculins)
- 30 affrontements d'équipes
- + 6 heures de combats



### La Fédération Française de Judo en quelques chiffres

4<sup>e</sup> fédération olympique

- 470 000 détenteurs de licences en 2021/22 dont 32% de femmes
- 350 000 licenciés de moins de 20 ans
- 210 000 titulaires de permis de moins de 10 ans
- 150 000 ceintures noires en France
- 1,5 million de Français mettent les pieds dans un dojo chaque année

Une équipe nationale française performante

Au niveau européen  
561 médailles dont 197 en or

Au niveau mondial  
159 médailles Dont 54 en or

Au niveau olympique  
60 médailles dont 16 en or

# #MOBILITES

m2A, territoire de toutes les mobilités



**m2A poursuit son accompagnement financier des projets d'aménagements cyclables portés par les communes comme à Dietwiller et à Riedisheim. L'occasion de rappeler que l'atelier-projet « Mobilités » de m2A, mis en place en juin 2021, a souligné l'importance de développer l'usage du vélo, et que le travail se poursuit dans un nouvel atelier qui déterminera les projets prioritaires. L'objectif est de co-construire un réseau express intercommunal.**

## **Deux nouveaux aménagements cyclables à Dietwiller...**

Dietwiller souhaite embellir son entrée de ville par la RD 56, rue d'Eschentzwiller et y sécuriser la circulation des vélos. La maîtrise d'ouvrage a été confiée au Syndicat de Communes de l'Île Napoléon (SCIN), compétent en matière de voirie communale. Le projet comporte un aménagement cyclable combinant une voie verte et une chaussée à voie centrale banalisée sur la RD. Il s'agit à la fois de rénover la voirie et les trottoirs et de réaliser une liaison pour les cycles entre le centre du village et le chemin agricole déjà aménagé pour les cyclistes en 2020 menant vers Eschentzwiller.

Avec la volonté de compléter et de densifier son réseau cyclable, m2A contribuera, dans le cadre d'une offre de concours, au cofinancement de ce projet estimé à 140 000 € HT, par une subvention d'équipement au SCIN de **20 200 € HT**.

## **... et à Riedisheim**

La commune souhaite ici sécuriser la circulation des vélos entre son ban communal et Illzach au droit de la rue de Modenheim et de la traversée du Canal Rhin Rhône. Elle a également confié au syndicat de communes de l'Île Napoléon (SCIN), compétent en matière de voirie communale, la maîtrise d'ouvrage de pistes

cyclables rue de Modenheim et rue de la Navigation comportant notamment la mise en place d'une passerelle de franchissement du canal.

Avec la même volonté de développer son réseau cyclable sur tout le territoire, m2A contribuera, dans le cadre d'une offre de concours, au cofinancement de ce projet estimé à 900 000 € HT, en octroyant au SCIN une subvention d'équipement de **107 500 € HT**.

### **Cyclotourisme en Alsace : un élément d'attractivité pour le territoire**

**Le tourisme à vélo constitue un levier majeur pour développer l'économie touristique nationale mais aussi régionale. L'Alsace avec 2 500 kilomètres d'itinéraires cyclables, dont trois véloroutes européennes « EuroVelo », dispose de véritables atouts à mettre en valeur afin de devenir une destination d'excellence en matière de cyclotourisme.**



**Depuis plus de 10 ans, m2A participe depuis 2012 à la démarche « Alsace à Vélo »** en partenariat avec la Région Grand Est, la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA) et les intercommunalités de Strasbourg, Colmar, Saint-Louis et Haguenau. L'enjeu est de conquérir une image d'excellence en matière d'accueil des cyclotouristes en coordonnant les actions des différents partenaires.

**Afin de formaliser cet engagement collectif, une convention comprenant un plan d'actions sera conclue par m2A et ses partenaires sur la période 2022-2024.**

La CeA en serait le coordinateur. Ce plan d'actions porte à la fois sur les infrastructures (itinéraires et jalonnement), les services (intermodalité avec les transports en commun, hébergements et restauration, services vélos, les offres à réserver), la communication et la promotion (marketing, Internet, publications, événementiels), ainsi que sur l'évaluation (comptages et enquêtes de clientèles).





### **Klaxit, un bilan positif pour le co-voiturage**

**L'expérimentation du service de covoiturage proposé par la société Klaxit a eu lieu de novembre 2021 à juin 2022 et a montré le potentiel d'un tel service sur notre territoire avec 5 500 trajets effectués au mois de juin 2022.**

Constats et perspectives après cette expérimentation :

- **Maintenir une incitation financière pour accompagner le changement de mode de transport et permettre au passager de voyager à un tarif limité** (à noter : le passage de la gratuité à un tarif à 1,50 euros a entraîné une baisse de près de 90 % du nombre de trajets)
- **La moitié des trajets dépasse le territoire de m2A.** Plusieurs collectivités voisines ont d'ailleurs contacté l'agglomération pour connaître son retour d'expérience. Il serait intéressant d'étudier la possibilité de lancer un service commun en 2023.

### **Plateforme MOB : m2A, laboratoire européen des mobilités**



**Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) et la Région Ile-de-France ont été retenues par l'Etat comme territoires d'expérimentation d'une plateforme de services à l'attention des citoyens leur permettant d'accéder aux différentes aides aux déplacements proposées à l'échelle nationale ou locale par l'Etat, les collectivités et les entreprises.**

L'objectif est de créer une interface entre MOB et le Compte Mobilité m2A (voir page 17) et de permettre aux utilisateurs du Compte Mobilité m2A d'accéder à ces aides.



## Compte Mobilité.

LA SOLUTION m2A

QUI SIMPLIFIE TOUS VOS DÉPLACEMENTS

### Le Compte mobilité m2A en quelques mots

La Semaine européenne de la Mobilité s'est clôturée samedi 24 septembre par le Village des mobilités m2A. Cette journée a été marquée par le lancement de la nouvelle version du Compte Mobilité m2A et a permis à m2A de s'affirmer durablement comme laboratoire européen des mobilités en accord avec son Projet de Territoire « Vision 2030 ».

#### Les avantages du Compte Mobilité m2A

- « **Tout en un** » : tous vos déplacements avec une seule application
- « **Facile et pratique** » : terminé la monnaie, les tickets et l'attente en caisse
- « **Economique** » : vous ne payez que si vous utilisez un service avec la garantie du meilleur prix

#### Les nouveautés 2022

- Le Compte Mobilité m2A est ouvert aux jeunes de moins de 18 ans avec notamment l'intégration de tous les abonnements scolaires
- Les abonnements annuels Soléa font désormais partie du Compte Mobilité
- La nouvelle version du Compte Mobilité offre une refonte complète, graphique, fonctionnelle et technique de l'application. L'interface « utilisateur » a été complètement repensée et la sécurité des données renforcée.

#### Plus de fonctionnalités

- Une recherche d'itinéraire multimodale pour vos trajets dans l'agglomération et bientôt au-delà
- La fonctionnalité « A proximité » pour découvrir tous les services autour de moi et choisir celui qui me convient le mieux
- Les « Favoris » pour voir en un coup d'œil quand passe le prochain tram ou le prochain bus ou encore le nombre de vélos en libre-service restant
- La fonctionnalité « Transfert de titres Soléa » qui permet d'acheter un ticket ou un abonnement pour un proche
- Visualisation en temps réel de l'avancée des bus et des tramways Soléa pour chaque ligne

#### Nouveautés à venir

- Nouveaux services : stationnement, bornes de recharge électrique
- Nouvelles fonctionnalités : un nouveau mode de paiement : la cagnotte, facilité de paiement avec le paiement en plusieurs fois, notifications push et infos « Trafic ».

# L'appli unique de m2A pour voyager sans limite dans Mulhouse et sa région



Téléchargez gratuitement



soléa

VéloCité



INDIGO

